



Laurier-Station

une ville à la campagne

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement 09-26 intitulé « Règlement modifiant le règlement 05-26 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 8 631 000 \$ pour la construction d'un complexe municipal - partie hôtel de ville afin de modifier la clause de la taxation ».

Donné à Laurier-Station,
ce 6 juillet 2026.

Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de Laurier-Station certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6 juillet 2026.

Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier adjoint